



communiqué interne

Réunion exceptionnelle du comité de suivi du protocole

Un protocole de conduite des évolutions de la navigation aérienne en région parisienne a été adopté

vendredi 1er février 2008

Le comité de suivi du protocole s'est réuni le 1^{er} février 2008, au siège de la DGAC. Présidé par Patrick GANDIL, DGAC, en présence de toutes les organisations syndicales signataires du protocole social 2007-2009, ce comité a adopté un texte fixant la conduite des évolutions de la navigation aérienne en région parisienne (texte intégral disponible sur <http://intranet.aviation> à **Ressources/Thématiques/Navigation Aérienne/OPERA**).

Les principes de cette conduite s'appuient sur les objectifs de sécurité, environnement, capacité et économie, répartis sur trois temps forts :

- le court terme, objet de la task-force ;
- le moyen terme, appelé « espace Roissy 2011 », articulé sur le renforcement des objectifs de sécurité et de capacité de CDG ainsi que sur le Grenelle de l'environnement (relèvement à 5000 ft de l'altitude de transition) ;
- le long terme, avec la mise en service d'OPERA à l'horizon 2015-2017.

Ces trois phases de modification, bien que non complètement indépendantes, sont gérées comme trois programmes de la DSNA ayant chacun leurs propres objectifs et leurs étapes de validation.

Ils sont divisés chacun en sous étapes précises constituant des « paliers », la réussite d'un palier conditionnant la mise en œuvre du suivant après concertation. Sans remettre en cause les décisions prises par la DGAC ces paliers ont pour but de rétablir une démarche « bottom-up » permettant aux personnels de s'associer à la conduite du projet, aux expertises, aux évaluations ou aux simulations effectuées et de s'exprimer eux-mêmes sur le contenu et le rythme des évolutions envisagées.

Ce communiqué est disponible sur <http://intranet.aviation>

CONTACT

Marie-Laure Vauclin SG / SDP 2 – Téléphone : 01 58 09 37 16



Une équipe de personnels volontaires appelés « pionniers » des trois organismes sera en effet constituée pour valider chaque palier, participer aux études et faire le cas échéant des propositions.

« C'est donc un acte de confiance pour le professionnalisme des personnels » a déclaré le directeur général.

Il a ajouté que dès que les organisations syndicales lui feraient part de l'accord des personnels sur cette position de compromis, il serait conduit à substituer la démarche adoptée lors de la réunion du comité de suivi, à la précédente décision d'avril 2007 sur OPERA.